



Travaillons en sécurité et vivons notre retraite !

Accidents graves et mortels sur les chantiers de construction, épuisement professionnel, violences sexistes et sexuelles au travail, exposition à des produits toxiques (amiante, plomb, PFAS,...), cadences infernales, travail par forte chaleur, management toxique, travail de nuit, tâches répétitives, bruit, travaux souterrains, incendie d'un centre de traitement des déchets : cette liste très incomplète montre la réalité et la diversité des risques professionnels encourus par les travailleur·ses à Paris.

Prévenir les risques, améliorer les conditions de travail

Pour obliger les employeurs privés et publics à mettre en place des politiques efficaces de prévention des risques, nous devons nous mobiliser avec nos élu·es du personnel. Les employeurs étant responsables de la santé des travailleur·ses, nous devons, par la lutte et par des procédures judiciaires, contraindre les patrons à assumer leur responsabilité.

Dans la sous-traitance, l'intérim et l'auto-entrepreneuriat, les risques professionnels sont multipliés car les donneurs d'ordre se dédouanent de leurs responsabilités. Dans ce monde du travail éclaté, le besoin d'une inspection du travail indépendante et en nombre suffisant est une évidence.

La mairie de Paris a mis en place un observatoire des conditions de travail pour l'ensemble des travailleur·ses de la capitale : nous serons vigilant·es sur ce dispositif qui peut aider à identifier les risques professionnels.

Abroger la loi des retraites, rétablir les CHSCT

Macron a affaibli le code du travail lors de son accès au pouvoir en 2017. Les CHSCT et les délégué·es du personnel ont été supprimés. Depuis, les accidents du travail augmentent. La pénibilité croissante provoque de nombreuses inaptitudes au travail, occasionnant des licenciements et des départs anticipés à la retraite, avec des pensions minorées. Et pour aggraver le tout, Macron a imposé en 2023 la retraite à 64 ans sans que le parlement ait approuvé cette réforme ! Le législateur, et notamment l'Assemblée nationale, a le pouvoir de rétablir les CHSCT et d'abroger la réforme des retraites.

Reconnaître, condamner, réparer

La condamnation des anciens dirigeants de France Télécom montre que les employeurs ne sont pas au-dessus des lois. Mais il reste beaucoup à faire pour que tous les accidents et toutes les maladies en lien avec le travail soient reconnus. De plus, la réparation intégrale des préjudices subis est loin d'être une réalité, comme peuvent en témoigner les victimes de l'amiante ou les travailleurs du BTP.

Rassemblement du 28 avril

Le 28 avril est la journée mondiale pour la sécurité et la santé des travailleur·ses. C'est pourquoi nous appelons à nous rassembler ce jour-là pour témoigner de nos conditions de travail, rendre visibles les accidents du travail et les maladies professionnelles, faire entendre nos revendications.

RASSEMBLEMENT INTERPROFESSIONNEL 28 AVRIL À 11 H
devant l'hôpital St-Antoine, Place Mireille Havet, Paris 11^e
M° Faidherbe-Chaligny

Le 1^{er} mai, la manifestation partira de la place d'Italie à 14 h.

Paris, le 17 avril 2025